

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains : trois motards avaient trouvé la mort

Par Katy CANTAGREL - 12 oct. 2013 à 06:01 - Temps de lecture : 3 min

Il n'aura pas fallu plus de deux secondes pour déchirer le destin de trois familles.

Ce dimanche 12 mai 2013, il est 7h30, lorsqu'une jeune femme âgée de 24 ans quitte son domicile du Var pour se rendre à Briançon. Serveuse dans un restaurant, elle a achevé son service de la veille à 23h30 mais a préféré repousser son départ au matin afin de prendre une nuit de repos.

À Banon, deux couples terminent une sortie à moto et s'apprêtent à rejoindre leur domicile d'Hyères (Var). Il n'est pas tout à fait 9h30 lorsqu'ils traversent Gréoux-les-Bains en direction de Vinon-sur-Verdon.

La jeune serveuse, elle, vient de s'engager sur la route des gorges et ressent un « accès de fatigue ». La route étroite dépourvue d'accotement ne lui permet pas de stationner son véhicule. Elle baisse sa vitre, augmente le volume de l'autoradio pour ne pas s'endormir, en attendant de trouver un endroit pour s'arrêter. Mais au lieu-dit Les Gorges de Malakoff, elle ne peut plus lutter. Lorsqu'elle rouvre les yeux, une moto est à quelques mètres de son véhicule qui s'est déporté sur la gauche. La première moto heurte violemment la voiture qui fait un tour complet sur elle-même puis, la seconde percute le véhicule qui fait un tonneau avant de s'immobiliser sur le toit. Trois motards meurent sur le coup. Le quatrième, le conducteur de la seconde moto, est grièvement blessé. À l'intérieur de la voiture, la jeune conductrice découvre la scène d'horreur.

« J'ai cherché mon épouse : elle avait été éjectée à 15 mètres »

Elle comparait jeudi devant le tribunal correctionnel de Digne-les-Bains pour homicide involontaire. « Lorsque je suis sortie de la voiture, j'ai vu les motos à terre ainsi que les personnes » sanglote-t-elle abattue. « Moi, j'ai perdu connaissance quelques secondes puis j'ai cherché mon épouse : elle avait été éjectée à 15 mètres » se souvient le seul motard survivant.

Aux deux premiers rangs de la salle d'audience, les familles des trois motards âgés de 50 à 60 ans attendent des explications. Pour leur avocate, « un coup de fatigue est étonnant à 23 ans après sept heures de sommeil et un petit-déjeuner pris deux heures plus tôt ».

Dans son réquisitoire, Stéphane Kellenberger a reconnu le piège de cette route CD4 « qui ne laisse aucune échappatoire au moment de l'accident mais dont le parcours laissait à la conductrice la possibilité de choisir avant qu'il ne soit trop tard ». Il a requis deux ans de prison avec sursis, mise à l'épreuve et l'annulation du permis de conduire.

L'avocat de la défense, spécialisé dans les délits routiers, a plaidé « le véritable accidentel rationnel et incontrôlable » dû à la somnolence routière, « différente d'un simple coup de fatigue ». « Les causes du micro-sommeil sont multifactorielles au premier rang desquelles se trouve la monotonie de l'itinéraire », a-t-il expliqué aux juges.

Le tribunal a condamné la jeune conductrice à un an de prison avec sursis, mise à l'épreuve de 24 mois et obligation de soins, de travail ou de formation ainsi que la suspension du permis de conduire pendant un an.

[Faits-divers - Justice](#)[Haute-Provence](#)